





# BILAN DE COMPETENCES

FINANCEMENTS POSSIBLES : CPF, OPCO, ENTREPRISE, FINANCEMENT PERSONNEL OU AUTRES PRISES EN CHARGE MOBILISABLES

**FORMACODE 94016 - BILAN DE COMPETENCES**

Article L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du code du travail

Le bilan de compétences permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (art. L.6313-4 du Code du travail).
Il est réalisé par un conseiller du CFC Jeanne d'Arc, dans le respect de votre consentement et de la confidentialité de la démarche.

### Public concerné

- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants.
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi.
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, agents contractuels).
- Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF).

### Pré-requis

Aucun prérequis n'est exigé. Le bilan repose sur l'engagement volontaire du bénéficiaire, confirmé lors de la phase préliminaire.

### Objectifs pédagogiques

À l'issue du bilan, le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier et formuler ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- Définir un projet professionnel réaliste et, le cas échéant, un projet de formation.
- Établir un plan d'action daté pour mettre en œuvre son projet.
- Présenter ses atouts comme argument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

### Engagements déontologiques (art. L.6313-4 et R.6313-7 du Code du travail)

- Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.
- Les résultats et le document de synthèse vous sont destinés exclusivement ; ils ne peuvent être communiqués à un tiers, y compris l'employeur, qu'avec votre accord écrit.
- Les documents élaborés pendant le bilan sont détruits à son terme.
- Le conseiller est tenu au secret professionnel ; les entretiens se déroulent dans un bureau garantissant la confidentialité des échanges.

### Déroulement de la prestation

#### Entretien préalable gratuit

Présentation de la démarche, recueil de vos attentes et de votre situation, choix de la formule. Une convention précisant durée, coût, planning prévisionnel, contenu des trois phases, outils et méthodes est ensuite signée.

Conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail, le bilan comprend obligatoirement trois phases.

#### 1. Phase préliminaire

- Analyse partagée de votre situation et de vos attentes à l'aide d'une grille d'analyse.
- Confirmation de votre engagement dans la démarche.
- Co-construction d'un programme personnalisé et précision des objectifs du bilan.
- Présentation des méthodes et outils utilisés.

#### 2. Phase d'investigation

- Analyse du parcours professionnel, extraprofessionnel et de formation.
- Identification des compétences acquises, transversales et transférables.
- Connaissance de soi : personnalité, valeurs, motivations, intérêts professionnels.
- Exploration de pistes de métiers et de formations ; enquêtes terrain auprès de professionnels.
- Analyse de la faisabilité des projets envisagés.

#### 3. Phase de conclusion

- Restitution des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs favorables et défavorables à la réalisation du projet.
- Élaboration du plan d'action et de ses principales étapes.
- Relecture du livret de synthèse conjointe.
- Remise du livret de synthèse.

#### Entretien de suivi à 6 mois

Point sur la mise en œuvre de votre projet et ajustement du plan d'action.







### Modalités et délais d'accès

L'accès se fait à l'initiative du bénéficiaire. Le bilan peut aussi être proposé par l'employeur, avec l'accord du salarié. Il ne peut être réalisé sans le consentement du bénéficiaire.

Un premier entretien, gratuit et sans engagement, est systématiquement proposé selon vos disponibilités.

Accessibilité PSH :
Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Pour plus de renseignements, prendre contact avec notre référente handicap.

### Méthodes et outils mobilisés

Entretiens individuels semi-directifs, carnet de bord, questionnaires d'intérêts et de valeurs, tests et inventaires de personnalité, portefeuille de compétences, fiches métiers (ROME, ONISEP), enquêtes terrain, données sur le marché de l'emploi local. Un espace documentaire est accessible au CFC et à distance.

### Modalités d'évaluation

Le bilan de compétences ne comporte pas d'évaluation des acquis.

L'atteinte des objectifs est mesurée par :

- des points d'étape à chaque entretien, tracés dans le livret de suivi de rdv
- le document de synthèse et le plan d'action formalisés en fin de bilan
- un questionnaire de satisfaction à l'issue du bilan
- l'entretien de suivi à 6 mois, accompagné d'un questionnaire d'évaluation à froid

### Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit à la Direction du CFC.

### Tarifs

Devis sur demande.

Ce bilan peut être financé par :

- votre Compte Personnel de Formation (CPF), dans la limite de 1 600 € ;
- votre employeur ;
- France Travail, si vous êtes demandeur d'emploi ;
- vous-même, à titre personnel.

**Bon à savoir** : le CPF ne peut financer qu'un seul bilan de compétences tous les 5 ans. Une participation forfaitaire, fixée par l'État, reste à votre charge lors de l'inscription via Mon Compte Formation., sauf exonération.

Nous vous aidons à identifier le financement adapté à votre situation lors du premier entretien gratuit.

### Durée et rythme

Le Bilan de Compétences se réalise généralement sur 1 à 6 mois en fonction de la disponibilité et de l'évolution personnelle de la personne accompagnée.
Le forfait proposé par le CFC Jeanne d'Arc pour la réalisation de votre bilan de compétences est de 24 heures maximum suivant vos besoins. Le nombre d'heures est déterminé lors de l'entretien préalable.

### Reconnaissance délivrée

Le bilan de Compétences ne conduit à aucune certification ni diplôme. Il donne lieu à la remise d'un document de synthèse personnel et d'un certificat de réalisation.

**CFC JEANNE D'ARC**
**SITE DE GAULLE - BAT LES TILLEULS**
22, rue Général de Gaulle
76310 Sainte-Adresse

**SITE COTY**
1, place Germaine Coty
76620 Le Havre

Contact :
Corinne BACCUS
07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96
corinne.baccus@esja.fr

Alexia MERCY
02 35 54 65 93
alexia.mercy@esja.fr

MAJ Nov.-2026